



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1. 1. Identifiant du produit

Nom du produit : Paraloid™ B 72

UFI : E4YY-Q06W-S000-3NR2

1. 2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Produits de revêtement

Utilisations déconseillées :

1. 3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur/importateur)



Mon-Droguiste.Com
39 bis rue du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Site web : www.mon-droguiste.com

1. 4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

1. 4. 2 Centre antipoison :

2. Identification des dangers

2. 1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) N° 1272/2008 (CLP/SGH)

Ce produit ne nécessite pas de classification ni d'étiquetage comme produit dangereux selon le règlement CLP/SGH.

Impacts environnementaux possibles :

2. 2. Éléments d'étiquette

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
(CLP/SGH)

Ce produit ne nécessite pas de classification ni d'étiquetage comme produit dangereux selon le règlement CLP/SGH.

Désignation du danger :

Sans objet.

Mot signal :

Désignation du danger :

Désignation de sécurité :

Composants dangereux à étiqueter :

2. 3. Autres dangers



Aucun danger particulier n'est connu.

3. Composition/Informations sur les ingrédients

3. 1. Substance
3. 2. Mélange

Ce produit est un mélange.

Caractérisation chimique : copolymère acrylique

Informations sur les composants / ingrédients dangereux :

Toluène (H225-304-315-336-361d-373-412) ; N° d'enregistrement REACH : 01-2119471310-51-xxxx

0,25 - 1,0 %

CAS-Nr : 108-88-3

Numéro EINECS : 203-625-9

N° EC : 601-021-00-3

Informations Complémentaires:

4. Mesures de premiers secours

4. 1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Les secouristes doivent se protéger et porter les vêtements de protection recommandés (gants résistants aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). En cas d'exposition possible, voir la section 8 pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Après inhalation :

Aérez la pièce. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Après contact avec la peau :

Rincez abondamment à l'eau et au savon. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

Après le contact visuel :

Rincez abondamment vos yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez vos lentilles de contact dans les 1 à 2 minutes qui suivent et continuez à rincer vos yeux pendant quelques minutes supplémentaires. En cas de gêne, consultez un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Une douche oculaire adaptée doit être disponible sur le lieu de travail en cas d'urgence.

Après ingestion :

Rincez-vous la bouche à l'eau. Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

4. 2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes:

Aucune autre information disponible.

Effets :

Aucune autre information disponible.

4. 3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitement:

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de page

suivante : 3



Paraloid™ B 72

Édition révisée : 15.10.2025

Version : 5.0

Page

3

Antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5. 1. Médias d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2, poudre extinctrice, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inadaptés :

Aucun connu.

5. 2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Risques particuliers :

Ce produit est combustible et brûle vigoureusement en dégageant une chaleur intense.

5. 3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Portez un appareil de protection respiratoire autonome et un équipement de protection complet.

Informations complémentaires :

Refroidir les récipients exposés par pulvérisation d'eau.

Ne pas inhale la fumée.

6. Mesures de libération accidentelle

6. 1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :

Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'inflammation.

Portez l'équipement de protection approprié. Tenez les spectateurs à distance.

Le sol peut être glissant ; soyez prudent pour éviter les chutes.

6. 2. Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Évitez de déverser les déversements et les eaux de nettoyage dans les égouts municipaux et les plans d'eau.

6. 3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel :

Contenir autant que possible le produit renversé. Utiliser un aspirateur ou un balai pour le ramasser. Ordre des méthodes de nettoyage : 1.

1. Passer l'aspirateur 2. Balayer 3. Laver (uniquement avec un système de collecte approprié) 4. Souffler (uniquement en dernier recours).

Attention : risque de glissade ; le sol peut être glissant. Éliminer toute source d'inflammation. Bien aérer la zone. Placer le produit déversé dans des récipients appropriés pour sa récupération ou son élimination.

6. 4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité, voir la section 7.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination.

7. Manutention et stockage

7. 1.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Paraloid™ B 72

Édition révisée : 15.10.2025

Version : 5.0

Page

4

Consignes de manipulation en toute sécurité :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Portez des vêtements de protection adéquats (voir paragraphe 8).

Mesures d'hygiène :

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhale les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

7.2.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage :

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Bien refermer le récipient

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Conserver le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Des charges statiques peuvent s'accumuler : établissez une connexion électrique solide et une mise à la terre entre l'équipement de transfert et les conteneurs de réception, ainsi que lors de toute manipulation susceptible de générer de l'électricité statique.

Mettre au rebut tous les conteneurs métalliques lors du stockage et de la manutention.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation.

Classe de stockage :

Informations complémentaires :

Ce matériau contient des microparticules de polymères synthétiques (SPM) telles que définies dans le règlement (UE) 2023/2025 de la Commission. Identifiez les sources potentielles d'émissions de SPM lors de la manipulation, de l'utilisation, du transport et de l'élimination de ce matériau. Prenez en compte toutes les étapes susceptibles d'entraîner des émissions de SPM dans l'environnement, notamment :

Installation de l'usine, systèmes de fin de chaîne, équipement des employés, transport en vrac, chargement, déchargement, échantillonnage, filtration, emballage, remplissage, transport, entretien de l'usine/des équipements, recyclage et élimination.

Veillez à mettre en place des mesures pour minimiser les émissions potentielles de particules fines (PM) dans l'environnement. Établissez des procédures et assurez-vous de leur application. Fournissez à vos employés la formation et l'équipement appropriés. Le choix de sacs et de palettes adaptés contribue à réduire les dommages et les déversements. Utilisez des emballages conçus pour minimiser les risques de casse et de fuites de granulés.

Dans la mesure du possible, utilisez des conteneurs d'expédition résistants à la perforation ou tapissez-les d'un matériau résistant à la perforation. Maintenez les silos, les réservoirs et les conteneurs de stockage en bon état afin d'éviter les trous, les fissures et les fuites. Assurez-vous que les équipements de chargement/déchargement et de transfert sont munis de joints d'étanchéité en bon état. Placez des bacs de récupération sous les vannes de chargement/déchargement et aux points de raccordement.

L'équipement de convoyage doit être adapté à la tâche et maintenu en bon état. Utiliser des dispositifs de dépoussiérage de conception et de taille appropriées (par exemple, des cyclones) pour toutes les opérations qui génèrent ou rejettent des particules. (Voir page suivante : 5)



Poussière de plastique.

Le transport maritime de granulés, de flocons et de poudres exige une attention particulière en raison du risque élevé de rejet dans l'environnement. Toute personne manipulant directement ces produits ou gérant leur expédition doit être parfaitement informée de l'importance de prévenir les déversements, de la nécessité d'un nettoyage immédiat et des bonnes pratiques d'élimination. NE PAS balayer les granulés/produits dans l'eau. Les instructions relatives à la gestion des déchets sont disponibles dans [référence manquante]. Article 13.

Des vapeurs de monomères peuvent se dégager lorsque le matériau est chauffé lors des opérations de traitement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Informations complémentaires :

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres à contrôler

Paramètres à contrôler (DE) :

Toluène (CAS 108-88-3) ; VME (D) : 190 mg/m³, 50 ppm (4)

Paramètres à contrôler :

Toluène : GB (VME/8 h : 191 mg/m³, 50 ppm ; VLE/15 min : 384 mg/m³, 100 ppm (peau)) ; IRL (VME/8 h : 192 mg/m³, 50 ppm ; VLE/15 min : 384 mg/m³, 100 ppm (peau)) ; TLV-ACGIH (VME/8 h : 75,4 mg/m³, 20 ppm)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Toluène (108-88-3) :

384 mg/m³ (travailleur, inhalation, exposition à court terme - effets systémiques et locaux)

192 mg/m³ (travailleur, inhalation, exposition à long terme - systémique et (effets locaux)

226 mg/m³ (consommation, inhalation, exposition à court terme - effets systémiques et locaux)

226 mg/kg pc/j (consommateur, contact cutané, exposition à long terme - effets systémiques)

56,5 mg/m³ (consommation, inhalation, exposition à long terme - effets systémiques et locaux)

8,13 mg/kg pc/j (consommation, ingestion, exposition à long terme - effets systémiques)

PNEC (effet nul prédit)

Concentration):

Toluène (108-88-3) :

Eau douce / Eau de mer : 0,68 mg/l

Sédiments d'eau douce / Sédiments d'eau de mer : 16,39 mg/kg de poids sec

Libération sporadique : 0,68 mg/l

Système de traitement des eaux usées (STEP) : 13,61 mg/l

Sol : 2,89 mg/kg de matière sèche

Informations Complémentaires:

Valeur limite biologique :

Toluène : 600 µg/l (sang, fin d'exposition/poste ; TRGS 903)



o-crésol : 1,5 mg/l (urine, fin de poste après plusieurs postes ; TRGS 903) ; 0,3 mg/g de créatinine (urine, fin de poste - dès que possible) après la fin du quart de travail ; ACGIH)

Toluène : 75 µg/l (urine, fin d'exposition ou de poste ; TRGS 903)

Toluène : 0,02 mg/l (sang, avant le dernier quart de travail de la semaine ; ACGIH)

Toluène : 0,03 mg/l (urine, fin de poste - dès que possible après la fin du poste ; ACGIH)

8.2. Contrôles d'exposition

Mesures de protection techniques :

Utiliser une ventilation locale appropriée pour contrôler les concentrations de particules en suspension dans l'air.

Protection personnelle

Mesures générales de protection :

Protection respiratoire :

Aucun n'est requis dans des conditions normales de fonctionnement.

Masque anti-poussière recommandé en cas de forte poussière : avec filtre à particules P2.

Protection des mains :

Gants de protection (EN 374)

Matériaux des gants de protection :

Néoprène, caoutchouc nitrile (NBR), polychlorure de vinyle (PVC) (> 0,35 mm)

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité avec écrans protecteurs (EN 166).

Protection corporelle :

Vêtements de protection.

Précautions environnementales :

Voir la section 7 : Manipulation et stockage et la section 13 : Considérations relatives à l'élimination pour les mesures visant à prévenir une exposition environnementale excessive pendant l'utilisation et pendant l'élimination des déchets.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

Formulaire: granulés

Couleur: clair

Odeur: acrylique

Seuil olfactif : Aucune information disponible

Valeur du pH : non applicable

Température de fusion : pas disponible



Température d'ébullition :

non applicable

Point d'éclair:

non applicable

Taux d'évaporation :

non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) :

pas disponible

Limite supérieure d'explosion :

Aucune information disponible

Limite inférieure d'explosivité :

Aucune information disponible

Pression de vapeur :

non applicable

Densité de vapeur :

Aucune information disponible.

Densité:

0,66 g/cm3

Solubilité dans l'eau :

pratiquement insoluble

Coefficient de variation (n-
Octanol/Eau) :

Aucune information disponible

Température d'auto-inflammation :

Aucune information disponible.

Température de décomposition :

Aucune donnée disponible.

Viscosité dynamique :

non applicable

Propriétés explosives :

pas disponible

Propriétés oxydantes :

Aucune information disponible

Masse volumique apparente :

non applicable

9. 2.

Informations complémentaires

Solubilité dans les solvants :

Viscosité cinématique :

Classe de brûlage :

Teneur en solvant :



Contenu solide :

Taille des particules :

Autres informations :

Volatilité en pourcentage : 1 % maximum

Température d'inflammation : environ 393 °C

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucun connu.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Aucune information disponible.

Décomposition thermique :

Aucune donnée disponible.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des monomères acryliques.

10.7. Informations complémentaires

Le produit ne polymérisé pas.

11. Informations toxicologiques

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

DL50, voie orale :

> 5000 mg/kg (rat)

Toluène : DL50 : 5580 mg/kg (rat)

DL50, cutanée :

> 2000 mg/kg (lapin)

Toluène : DL50 : >12267 mg/kg (lapin)

CL50, inhalation :

Toluène : CL50 : 25,7 mg/l (4 h, rat/m) ; 30 mg/l (4 h, rat/f)

Effets primaires

Effet irritant sur la peau :

Léger effet irritant.

Toluène : Une courte exposition peut provoquer de légères réactions cutanées avec rougeurs localisées.

Effet irritant sur les yeux :

léger effet irritant

Toluène : Peut provoquer une légère irritation des yeux.



Inhalation:

Aucune information disponible.

Ingestion:

Aucune information disponible

Sensibilisation:

Aucune donnée pertinente trouvée.

Toluène : Aucune réaction cutanée sensibilisante n'a été observée lors des tests sur les cobayes.

Mutagénicité :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Toluène : Génétique in vitro / in vivo : aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Toluène : Susceptible de nuire au fœtus.

Cancérogénicité :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Toluène : aucun effet cancérogène (dans les études animales).

Tératogénicité :

Aucune information disponible.

Le toluène est embryofœtotoxique et tératogène.

Toxicité spécifique pour organes cibles (STOT) :

Exposition unique : aucune information disponible.

Toluène : Peut provoquer somnolence et étourdissements (inhalation) ; organes cibles : système nerveux central.

Exposition répétée : aucune information disponible.

Toluène : peut endommager les organes après une exposition répétée ou prolongée (inhalation).

Risque d'aspiration :

Toluène : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11. 2. Informations sur les autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à un pourcentage de 0,1 ou plus, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 ou du règlement délégué (CE) 2017/2100 ou du règlement délégué (CE) 2018/605.

12. Informations écologiques

12. 1. Toxicité aquatique

Toxicité des poissons :

Toluène : CL50 : 5,5 mg/l (96 h, *Oncorhynchus kisutch*) ; NOEC 1,39 mg/l (40 j, *Oncorhynchus kisutch*)

Toxicité des daphnies :

Toluène (exposition chronique) : CE50 : 3,23 mg/l (7 jours, *Daphnia magna*) ; CL50 : 3,78 mg/l (2 jours, *Daphnia magna*)



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Paraloid™ B 72

Édition révisée : 15.10.2025

Version : 5.0

Page

10

Toxicité bactérienne :

Toluène : CE50 : 84 mg/l (24 h)

Toxicité des algues :

Toluène : EC50 : 134 mg/l (3h, Chlamydomonas angulosa)

12. 2. Persistance et dégradabilité

Toluène : 86 % (20 jours) ; facilement biodégradable

12. 3. Bioaccumulation

Toluène : facteur de bioconcentration (BCF) : 90 ; faible bioaccumulation ; log KOW : 2,73 (20 °C ; pH 7)

12. 4. Mobilité

Toluène : Le produit flotte sur l'eau.

Adsorption : Coefficient d'adsorption (carbone organique) : 2,312 (ECHA)

12. 5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulatif et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulatif (vPvB).

12. 6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne au sens de l'article 57(f) du règlement REACH ou du règlement délégué (UE) n° 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12. 7. Autres effets indésirables

Classe de danger aquatique :

2 (Réglementation allemande) (Évaluation par liste) : dangereux.

Comportement dans les systèmes d'égouts :

Autres effets écologiques :

Toluène : Cette substance ne figure pas sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone du Protocole de Montréal.

Valeur AOX :

13. Considérations relatives à l'élimination

13. 1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Évitez l'accumulation de matériaux en vrac (granulés, flocons ou poudre) sur le sol. Utilisez des contenants séparés et correctement étiquetés pour les granulés recyclables et non recyclables. Utilisez uniquement des contenants fermés ou des véhicules étanches.

Code européen des déchets (EWC) :

Le code des déchets est déterminé en fonction du type de déchet et du secteur d'activité indiqués dans le Catalogue européen des déchets.

Emballage non nettoyé :

Les contenants vides contiennent des résidus de produit. Respectez les étiquettes de danger même après avoir vidé le contenant. L'élimination ou la réutilisation inappropriée de ce contenant peut être dangereuse et illégale.



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Paraloid™ B 72

Édition révisée : 15.10.2025

Version : 5.0

Page

11

réglementations nationales, établies et locales applicables.

Code de déchet n° :

14. Informations sur les transports

14. 1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

14. 2. Nom d'expédition approprié de l'ONU

ADR/RID :

Aucune marchandise dangereuse selon l'ADR / DOT (États-Unis) (transport terrestre).

IMDG/IATA :

merchandises non dangereuses

14. 3. Classes de danger pour le transport

Classe ADR :

non applicable

Numéro de danger :

Code de classification :

Code de restriction du tunnel :

Classe IMDG (mer) :

non applicable

Numéro de danger :

N° EmS :

Classe IATA :

non applicable

Numéro de danger :

14. 4. Groupe d'emballage

ADR/RID :

non applicable

IMDG :

IATA :

14. 5. Risques environnementaux

Non classé comme dangereux pour l'environnement.

14. 6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Non classé comme marchandise dangereuse en vertu de la réglementation sur les transports.

14. 7. Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI

non applicable

14. 8. Informations complémentaires

15. Informations réglementaires

15. 1. Réglementations/Législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Paraloid™ B 72

Édition révisée : 15.10.2025

Version : 5.0

Page

12

Classe de danger aquatique :

2. Dangereux pour l'eau (Réglementation allemande)

Réglementation locale en matière d'accidents chimiques :

Directive Seveso III : non applicable au titre de la directive 2012/18/CE.

Restrictions en matière d'emploi :

Respectez les restrictions d'emploi conformément à la loi sur la protection des mères au travail, en formation et dans l'éducation (Mutterschutzgesetz – MuSchG).

Restriction et interdiction d'application :

Règlement CE REACH, Section XVII, Restrictions relatives à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et objets dangereux, Numéros d'enregistrement 3, 40, 48, 75

Toluène (108-88-3 ; numéro 48 dans la liste)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe XVII, point 78 concernant les microparticules de polymères synthétiques (Règlement 2023/2055 (UE)) : Les microparticules de polymères synthétiques fournies sont soumises aux conditions du point 78.

Concentration de microparticules de polymères synthétiques dans la substance ou le mélange : 90 à 100 % de polymères acryliques

Instructions techniques sur la qualité de l'air :

15. 2.

Évaluation de la sécurité chimique

Exempté de l'enregistrement REACH obligatoire car ce produit est un polymère.

15. 3.

Informations complémentaires

REACH : Ce mélange contient exclusivement des composants qui ont été préenregistrés, qui sont exemptés d'enregistrement ou qui ne doivent pas être enregistrés conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH).

Inscrit dans les inventaires suivants :

EINECS (UE), TSCA (US), AICS (AUS), DSL (CA), ENCS (JP), KECI (KR), PICCS (PH), IECSC (CN)

16. Autres informations

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et à la réglementation en vigueur. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire notre produit du point de vue des exigences de sécurité. Elles ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de propriétés spécifiques.